

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 26 août 1844.

La victoire que notre armée d'Afrique vient de remporter sur les troupes marocaines commandées par le fils de l'empereur et bien supérieure en nombre à nos soldats aura dans toute la France un long retentissement. Cet engagement, indépendamment de son issue, a pour nous l'avantage de mettre fin à une situation qui ne pouvait se prolonger sans mettre en danger notre autorité dans les provinces de Tlemcen et d'Oran, sans exposer nos soldats à être enveloppés par une armée nombreuse. Tous les doutes sont aujourd'hui dissipés. Il est clairement établi que l'empereur a essayé de prendre la France pour dupe; en gagnant du temps, il espérait d'un côté que l'état de la mer ne permettrait bientôt plus à notre escadre de bombarder les villes du littoral, de l'autre que son armée, tous les jours accrue par des renforts, détruirait la nôtre. Le piège était trop grossier.

Le bombardement de Tanger et la victoire de Kouliat coïncident trop bien pour n'avoir pas un effet moral immense sur les populations marocaines et sur l'empereur; on comprendra que dans ce concert de deux forces qui agissent dans le même but et avec un égal succès sur deux points opposés il y a une puissance à laquelle le Maroc ne saurait résister. Au ton qu'a pris la presse anglaise depuis quelques jours, il est facile de voir que la cabinet britannique n'éprouvera pas une grande satisfaction de notre victoire; mais si elle ne met pas fin aux intrigues de l'Angleterre, elle pourrait du moins permettre à un cabinet qui aurait à cœur les intérêts de la France de parler haut et ferme à la nation qui cache sa haine sous les dehors de l'entente cordiale.

Devant ces agressions de la presse anglaise qui éclatent de toutes parts avec tant d'unanimité et d'injustice, devant la mauvaise foi aujourd'hui si bien démontrée d'Abd-er-Rhaman, on doit comprendre enfin que l'occupation d'un port du Maroc par la France est devenue une nécessité. Il ne faut se laisser ni égarer par les insinuations perfides de l'Angleterre sur l'ambition de la France, ni intimider par ses menaces; il n'y a pas d'ambition à mettre un ennemi hors d'état de vous nuire: c'est là tout simplement de la prudence, de la sagesse.

Nous n'avons, il est vrai, aucune confiance dans la prudence et la sagesse de notre ministère. Le maréchal Bugeaud, qui ne pouvait pas se tromper long-temps sur les intentions de l'empereur du Maroc, demandait des renforts, il ne les a pas reçus; aujourd'hui qu'il serait d'une bonne tactique de chasser en avant l'armée ennemie, de faire une pointe sur les villes de l'intérieur, en même temps que l'escadre bombarderait le littoral, le cabinet fait publier par le *Journal des Débats* un article dans lequel la feuille ministérielle s'efforce de prouver que l'armée du maréchal Bugeaud ne saurait marcher en avant, que s'il doit y avoir des opérations elles seront nécessairement ajournées au printemps prochain.

Cet article renferme des détails évidemment communiqués par les bureaux; la pensée ministérielle s'y révèle donc tout entière: on va suivre, au moment où il faudrait agir avec énergie et avec rapidité, le système de temporisation qui déjà a failli nous perdre. Un mauvais temps dans le détroit de Gibraltar, quelques jours en-

core d'attente sur les bords de la Tafna, et nous devenions la risée de l'Europe, et nos possessions d'Afrique étaient compromises. Nos deux armées de terre et de mer ont mis fin aux incertitudes, ont proclamé tout haut l'honneur de la France; que le ministère ne le compromette donc pas aujourd'hui. L'Angleterre s'oppose à ce que nous occupions Tanger; on le comprend de reste. Du moment où nous aurons un port dans le détroit; du moment que nous pourrions lui disputer, lui fermer le passage de la Méditerranée dont elle convoite la domination, nous aurons porté un coup réel à sa puissance. Mais les craintes de l'Angleterre devraient être précisément le meilleur enseignement pour le cabinet français. On n'achète pas toujours la paix en se prêtant aux exigences de ses ennemis; on rend toujours les chances de la guerre plus favorables en se pré-munissant contre elle.

Les journaux de Paris publient aujourd'hui la moitié de la dépêche par laquelle est annoncée l'affaire de Kouliat. La dépêche a été interrompue par le brouillard précisément au mot qui apprenait la victoire de nos troupes.

Il est bien constaté par toutes les correspondances qui sont parvenues en France que notre escadre a fait preuve d'habileté dans les évolutions avant le bombardement de Tanger, lorsqu'elle s'est embossée, et que la justesse du tir de notre marine a frappé d'admiration les équipages étrangers qui assistaient à l'opération. Les correspondances anglaises elles-mêmes rendaient justice les premiers jours à nos marins; elles changent aujourd'hui de langage, et une série de lettres, fabriquées dans les bureaux du *Times*, ou expédiées des officines de Robert Wilson, commandant de Gibraltar, tend à démontrer que nos efforts devant Tanger n'ont pas eu de succès.

« Le dommage, disent les journaux anglais, n'a pas été aussi considérable qu'on le supposait... Un seul canon de la principale batterie a été démonté... A terre, il n'a pas péri plus de sept ou huit personnes, y compris quelques misérables juifs... Le *Suffren*, avec le prince à bord, n'a pas pu doubler le cap Spartel, et est revenu, le soir du jeudi, à Tanger... Rien de moins efficace que le feu des Français; très-peu de boulets partaient, et ils n'allaient pas assez loin... On ne sait pas pourquoi le feu n'a pas recommencé le lendemain, de même qu'on ne s'explique pas pourquoi il avait été ouvert. Le bombardement a été l'acte le plus inconsidéré... L'opinion générale est que le prince avec ses deux vaisseaux de ligne et sa frégate n'a pas montré une grande habileté dans le tir du canon, et dans deux circonstances plus particulières de cette attaque il est resté confirmé de la manière la plus remarquable que les Français sont tout-à-fait inhabiles dans l'art du tir. »

Voilà les aménités que la mauvaise foi britannique est si heureuse d'imprimer à notre adresse. On ne comprend plus, devant ces accusations d'inhabileté, le silence que garde le gouvernement. Est-ce donc que nous en sommes venus à ce degré d'abaissement que le ministère ne puisse plus publier dans ses journaux la relation du châtiement infligé à un ennemi, si l'Angleterre doit lire avec envie cette publication? Est-ce qu'il n'est pas incroyable que la presse officielle française se taise quand la presse anglaise ravale notre marine au-dessous de la marine égyptienne, et lui refuse même les qualités qui la rendent supérieure, nombre à part, à la marine britannique?

L'opinion publique et toute la presse s'émouvent à la lecture des calomnies publiées par le *Times* contre notre marine. Ces diatribes sont insensées; ce dénigrement n'excite que notre dédain. Nous

avons pour répondre aux Anglais la déclaration même de sir Ch. Napier, qui a vanté la supériorité de l'escadre que commandait l'amiral Lalande. Tous les hommes, nous ne disons pas de bonne foi, mais ayant des yeux, qui ont vu nos vaisseaux manœuvrer, savent que jamais l'habileté, la précision, la rapidité des manœuvres n'ont été portées aussi loin chez les marins français, et que leurs canonnières sont les premiers et les plus habiles pointeurs.

Est-ce que nous ne vivons pas dans un temps où la vérité devrait avoir le premier pas dans les journaux à propos de l'appréciation des forces des nations voisines? Est-ce que nous avons jamais pensé à dire, en France, que les Anglais ne fussent pas de bons marins? Non, sans doute; mais il y a plus: nous, qui comptons plus de victoires dans nos annales qu'aucun peuple du monde, et qui avons lutté pendant vingt ans contre l'Europe coalisée, avons-nous jamais nié la bravoure des Anglais comme troupes de terre? Non, parce que cela est mesquin et indigne de la polémique entre deux nations.

Les journaux de Londres font appel aux souvenirs des anciens temps, et nous jettent comme défi les noms de Crécy et d'Azincourt. Cela est triste. N'avons-nous pas, si nous voulons, d'autres noms à évoquer? Au moyen-âge, Jeanne d'Arc, que les Anglais ont assassinée, n'a-t-elle pas humilié leurs armes? Dans des temps plus proches, notre marine, sous Louis XIV, n'a-t-elle pas brillé contre eux du plus vif éclat? Sous Louis XVI, n'a-t-elle pas été une puissance auxiliaire de l'Amérique? Si elle a été faible sous l'Empire, après de glorieux combats au temps de la République, c'est que ses chefs, appartenant presque tous au parti royaliste, avaient émigré, et l'attention de l'empereur était sollicitée tout entière par les attaques des gouvernements du Nord. Si Napoléon avait disposé de la marine française telle qu'elle est aujourd'hui, les résultats eussent été bien différents. Les journaux anglais parlent encore de leurs triomphes sur terre au temps des guerres de l'Empire. Ah! qu'ils n'évoquent pas la vérité; car elle leur rappellerait que l'Angleterre n'a presque jamais gagné de victoires contre la France en combat naval seule, et qu'elle s'appuyait tantôt sur l'Espagne, tantôt sur la Prusse, sur l'Autriche, sur la Russie, sur les Saxons et les Bava-rois, tantôt sur tous ces peuples réunis.

Le *Times* publie un long article dans lequel il revient sur ses trois correspondances d'officiers du *Warspite*: « Les lettres que nous avons, dit-il, publiées, émanées de trois officiers anglais qui assistaient à l'affaire de Tanger, bien qu'elles se distinguent par une exubérance de sentiment national et d'intrepidité toute maritime, sont l'expression des sentiments qui font battre des milliers de cœurs. Lorsque nos marins ont vu l'escadre française remorquée sous les murs de Tanger et les gauches caronades du *Triton* et de la *Belle-Roule*, ils n'ont pu s'empêcher de penser à l'affaire qui a immortalisé le promontoire voisin, et ils brûlaient d'apprendre à la maladroite escadre qu'ils avaient sous les yeux un souvenir de la manière dont on triomphait à Aboukir et à Trafalgar. Si nous nous battions contre les Français, notre champ de bataille serait l'Océan; là, en dépit d'une fausse économie ou d'un délai insensé, ceux qui se connaissent et qui connaissent leurs ennemis nous disent que nous n'aurions rien à craindre. »

— Le *Morning-Paichans* se moque spirituellement des officiers du *Warspite*, et montre que leur correspondance n'a pas le sens commun. L'escadre s'est tenue à huit cents toises des batteries ennemies; est-ce parce qu'elle avait peur? Non, c'est que l'eau était basse et qu'on ne pouvait s'approcher davantage. Les forts ont été mis à la raison en une heure, et cela ne prouve pas le mauvais état des caronades. Quand lord Exmouth attaqua Alger, il approcha ses vaisseaux à une demi-portée de pistolet du môle, parce que l'eau lui permettait de le faire; mais aurait-il sacrifié tant de braves marins, s'il avait pu obtenir le même résultat à huit cents toises? « Avons-nous, dit ce journal, tellement peur de la France et des Français que nous n'osions pas rendre justice à leurs actes

FEUILLETON DU CENSEUR. — 26 ET 27 AOUT.

TROIS ÉPOQUES.

PREMIÈRE.

Le bal brillait de son éclat; les danses étaient animées, la chaleur étouffante. Mme de Belnie, voyant la mariée pâlir, l'entraîna hors du grand salon, et la conduisit dans une bibliothèque que dont les fenêtres ouvertes laissaient pénétrer un zéphyr doux et caressant. Les deux jeunes femmes s'assirent, et Mme de Belnie prit dans les siennes les mains tremblantes de sa compagne.

— Clarence, tu souffres bien! dit-elle d'une voix si pleine d'affection qu'elle fit venir des larmes dans les yeux de son amie.

— Oui, répondit la triste mariée, je souffre!... mais cependant Dieu a eu pitié de moi. Les sacrifices sont consommés... je suis à M. de Sainville... j'ai obéi à mon père... j'ai brisé mon cœur en voulant étouffer un autre amour... et, toute cette journée, j'ai été forte... je crois même que j'ai souri... Mais plus encore... j'ai revu Adrien, et je ne suis pas tombée à ses pieds, foudroyée sous son regard!... Tu vois que je suis forte!

— Pauvre amie! et pourtant je vais te demander une nouvelle preuve de courage.

— Oh! par pitié, ne me demande plus rien!... je suis brisée!... je ne pourrais plus ni lutter ni vaincre!... N'exige pas un nouvel acte de courage: quelque faible qu'il fût, il serait encore au-dessus de mes forces.

— Il le faut pourtant. Pour éviter un suicide à un pauvre insensé, j'ai promis que tu leverais ici, cette nuit, pour la dernière fois.

— Ah! je ne veux pas!... Le revoir maintenant serait un crime!

— Non, car je ne vous quitterai pas, et si tu refuses, c'est sa mort.

— Ah! laisse-moi le fuir au contraire! dit Clarence en se levant éperdue; mais elle étouffa un cri de douleur et retomba assise: Adrien était devant elle, aussi pâle, aussi troublé qu'elle-même.

— Pardon... pardon, Clarence, dit-il avec une profonde émotion, j'aurais dû vous épargner cette dernière douleur... car j'ai deviné vos souffrances, et... je ne vous crois pas coupable...

— Oh! merci! murmura Clarence d'une voix étouffée par les sanglots. Je n'étais pauvre et vous étiez riche, mais vous aviez compris tout ce que mon cœur renfermait d'amour et de dévouement. Et puis, j'étais si

jeune! j'avais l'avenir pour moi! Ce fut vous qui vîntes à moi et me tendîtes la main.

— C'est vrai, dit Clarence avec abattement.

— Je voulais me faire une position, une fortune, pour vous obtenir. Je vais à Lyon dans la maison de banque de mon oncle, et lorsqu'après six mois de travail, je commence à voir mes espérances se réaliser, j'apprends que vous vous mariez! Je pars... j'arrive... trop tard!... Eh bien! je ne vous ai pas accusée. Non, vous ne vous étiez pas jouée d'un malheureux qui a mis en vous toutes ses joies, tout son bonheur. Non, vous n'avez pas voulu qu'à dix-neuf ans il perdît toute foi, toute croyance en ce monde!... Je ne vous crois pas coupable; mais, avant de m'éloigner pour jamais, avant de quitter la France, j'ai voulu que vous me disiez vous-même...

— Que je ne vous ai pas trahi, Adrien; que, vaincue par l'inflexible volonté de mon père, j'ai été le triste enjeu d'une partie jouée dans les couloirs de la Bourse, où, pour sauver son honneur et sa fortune, il a livré sa fille! Voilà toute la vérité. Emportez cette pensée que je vous ai aimé plus que moi-même, mais que maintenant la barrière qui nous sépare est infranchissable... Pleurez, Clarence; qui vous a donné toute son ame: Clarence est morte!... Oubliez M^{me} de Sainville, qui se doit désormais à son époux, à ses devoirs... Adieu.

— Clarence!...

— Adieu... J'ai besoin de toutes mes forces, mon ami, ne me laissez pas les épuiser... Soyez heureux... oubliez-moi... Adieu.

Entraînant alors M^{me} de Belnie, elle sortit précipitamment et n'entendit pas l'adieu plein de désespoir et d'amour que lui jeta Adrien en quittant cette maison où il laissait, sans espoir de la revoir jamais, la femme qu'il adorait et qui appartenait à un autre.

Le lendemain, il partit pour Marseille, où, huit jours après, il s'embarqua pour les Indes.

DEUXIÈME.

Deux ans s'étaient écoulés; on était au mois d'août. Une jeune femme se trouvait dans un délicieux boudoir. Des stores retombaient devant les fenêtres, et les rayons du soleil, quelquefois altérés par le passage rapide de quelques nuages blancs, légers et transparents, animaient les fantastiques personnages qu'un habile pinceau avait jetés sur la toile. Dans ce charmant boudoir, où régnait un jour très-doux et où de suaves parfums répandaient leurs émanations, il y avait, ainsi que nous l'avons dit, une jeune femme, pâle comme un lys, et dont les vêtements de deuil relevaient encore la beauté mélancolique et rêveuse; elle était penchée sur le berceau d'une adorable enfant qui souriait du sourire des anges.

Cette jeune femme, c'était Clarence, devenue veuve après moins de deux années de mariage. Cet enfant qui dormait, qu'elle contemplait avec passion, et qui promettait d'avoir toute son évangélique beauté, c'était sa fille, la source de toutes consolations et... de toutes douleurs.

Jamais Clarence n'avait entendu parler d'Adrien; elle ignorait dans quelle partie du monde il s'était retiré, et peut-être avait-elle remercié Dieu de lui avoir évité ainsi des combats dangereux. Lorsqu'elle fut veuve, malgré elle une pensée qu'elle se reprochait traversa son ame. Mais Adrien ne parut point; elle ramena sa pensée sur sa fille en disant:

— Vous avez raison, mon Dieu, c'est elle, elle seule que je dois aimer; à elle maintenant toute ma vie, toutes mes affections!

Et nuit et jour penchée sur Céline, folle de tendresse, elle lui consacra tout ce que son ame pouvait contenir d'amour; elle eut le premier regard de sa fille, son premier sourire; elle frissonna lorsque son enfant, pour la première fois, jeta ses bras autour de son cou et appuya ses lèvres roses sur les lèvres de sa mère. Quelle sainte volupté ne répandit pas en son sein le baiser de sa fille! Elle la couvrit de caresses; elle s'agenouilla devant l'ange qui lui apportait tant de bonheur, à elle qui s'en croyait déshéritée.

Alors l'enfant sourit de nouveau aux transports de sa mère: ses petites mains se plurent à défaire les longues boucles de cheveux de Clarence, qui, les yeux humides, laissait sa fille jouer à son gré avec cette riche chevelure qu'une seule fois Adrien avait timidement laissée, et elle mur-mura:

— Oh! mon Dieu!... Si ma Céline était la fille d'Adrien, mon bonheur ne serait-il pas trop grand!... Ces deux amours m'auraient tuée!

Les mois s'écoulèrent, et aux sublimes joies de Clarence succéda une affreuse inquiétude. A quinze mois, Céline était une divine miniature aux formes délicates, mais d'une rare perfection; elle avait de grands yeux noirs étincelants d'intelligence; sa physionomie était expressive, curieuse et mobile; toujours un sourire dans le regard et sur les lèvres, mais jamais qu'un sourire, mon Dieu! Jamais Clarence n'avait entendu sa fille bégayer ce nom si doux: *Maman*! Assise et la tenant dans ses bras, elle lui avait répété vingt fois ce mot avec cette adorable patience que les mères possèdent seules. L'enfant avait toujours souri, mais elle n'avait pas prononcé ce bienheureux mot. Une crainte affreuse s'empara de Clarence: pâle, désespérée, le visage baigné de larmes, chaque jour, pendant de longues heures, elle essaya de faire parler sa fille. Vains efforts! Les jours, les semaines, les mois passèrent; Céline grandit, plus belle qu'on ne peut l'imaginer, mais Céline ne parla point: elle était muette!

de bravoure et d'habileté? Est-il nécessaire que nous calmions l'agitation de nos nerfs pour que, contrairement à la raison et à la simple évidence, nous prenions le fils de Louis-Philippe pour un poltron et toute la marine française pour une troupe d'ignorants?»

La peur que les Français n'occupent Tanger donne la chair de poule à nos voisins, qui tremblent que la prédominance de Gibraltar ne soit annulée.

Voici un article du *Morning-Post* auquel nous faisons allusion : « Pour que Gibraltar ait une valeur réelle pour nous, il faut que nous ayons sur la côte opposée un voisin qui soit toujours disposé à nous fournir les approvisionnements dont nous avons besoin, et qui n'ait jamais la fantaisie de contrecarrer nos opérations politiques dans la Méditerranée. Gibraltar et notre influence immédiate sur le Maroc nous donnent la clef de la Méditerranée : que la France s'empare du Maroc, et elle devient notre égale. Et cependant un journal nous dit que nous ne sommes nullement intéressés à suivre les événements dans l'empire du Maroc ! »

» L'affaire de nos hommes d'état futurs serait par conséquent de nous créer des égaux pour contrecarrer notre politique dans le monde entier; et, comme conséquence, il faudrait livrer un des points sur lesquels s'appuie notre supériorité. Suivant le journal que nous venons de mentionner, l'Angleterre devrait se créer des égaux, des rivaux mêmes, parmi ses amis civilisés et intelligents du continent. »

Nous ne croyons pas à l'arrangement suivant, qui serait proposé à l'Angleterre. Si nous ajoutons foi à une note que publie la *Revue de Paris*, cet arrangement serait tout simplement l'abandon de Taïti et le rétablissement de l'état de choses qui existait avant le protectorat français. Il y aurait lieu à un acte d'accusation contre le ministère, si la proposition avait été faite, comme réparation, à l'Angleterre.

Voici ce que nous lisons dans la *Revue de Paris* du 22 : « Après l'échange de plusieurs notes diplomatiques, M. Guizot a proposé à l'Angleterre l'arrangement suivant : Taïti deviendrait un état libre; la France et l'Angleterre y établiraient chacune un consul et y seraient traitées sur un pied complet d'égalité quant aux avantages commerciaux. On rappellerait l'expédition française et on rétablirait l'autorité de la reine Pomaré. Pour M. Pritchard, il aurait la faculté de revenir à Taïti comme simple particulier, mais il ne pourrait jamais y remplir aucune fonction. Nous ignorons la réponse de l'Angleterre à cette ouverture, nous croyons seulement pouvoir affirmer que tel est le sens de la transaction proposée par M. Guizot. »

Nous lisons dans le *Messenger* : « Une société établie à Paris a entrepris de fonder une colonie française sur la presqu'île du Sahy, dans la province de Sainte-Catherine, au Brésil; mais les espérances que cette opération avait fait concevoir ne se sont pas réalisées. Les colons, successivement débarqués au Sahy, n'ont pas tardé à se disperser, et la plupart d'entre eux ont reflué à Rio-Janeiro, où ils sont aujourd'hui à la charge de la société française de bienfaisance. Il importe qu'un tel état de choses soit connu du public, afin de prévenir de nouveaux engagements de colons, qui n'aboutiraient qu'à de nouvelles déceptions. Les personnes qui contracteraient de tels engagements sont bien averties qu'elles ne trouveraient, en débarquant au Sahy, ni un abri, ni des vivres, ni des moyens quelconques d'existence. »

On lit dans le même journal : « L'ordonnance d'organisation du ministère des affaires étrangères vient d'être signée par le roi. Conformément au projet annoncé par M. Guizot et adopté par les chambres dans leur dernière session, une nouvelle sous-direction est créée à ce ministère pour les affaires d'Amérique et des Indes, qui ont pris depuis quelques années un développement considérable. M. de Lavergne, maître des requêtes, rédacteur à la direction politique, est nommé chef de cette nouvelle sous-direction, qui doit être à la fois politique et commerciale. »

Les ouvriers du chemin de fer de Glogligau, en Silésie, ont quitté en masse leurs travaux et se sont rendus dans la ville pour obtenir des directeurs une augmentation de salaire. Toutefois, aucune violence n'a été commise.

Une dépêche, publiée hier dans les journaux de Paris, annonce que le roi de Prusse est allé visiter cette province où tant d'agitation est causée par le malaise des ouvriers et peut-être aussi par des causes politiques.

On remarque, dit la *Gazette de Cologne*, qu'à l'exposition de l'industrie qui attire maintenant l'attention sur Berlin, plusieurs exposants ont donné à leurs produits des étiquettes anglaises ou françaises. On ne voit partout que les mots *Londres* ou *Paris*.

Quel sombre désespoir s'empara de sa malheureuse mère, lorsque le doute ne lui fut plus permis ! Un moment elle accusa le ciel : n'avait-elle pas assez souffert ? Fille obéissante, qui avait brisé le bonheur de sa vie pour sauver son père ; chaste épouse, qui avait ordonné à celui qu'elle adorait d'aller souffrir et mourir loin d'elle, ne voulant pas offenser, même par une pensée, celui dont elle portait le nom, elle avait tout perdu, son amour et son époux. Sa fille lui restait, sa fille si belle et si chérie ! et cette enfant, marquée dès sa naissance du sceau du malheur, ne pouvait répondre à sa tendresse. Elle pourrait l'aimer, mais elle ne pourrait jamais le lui dire. Ne jamais entendre cette voix si fraîche, si argentine, que jette joyeusement aux échos notre enfant bien-aimée ! ne jamais entendre cette mélodie si suave, si empreinte d'amour ! cette mélodie : la voix de sa fille ! et, dans le premier âge, ne savoir rien de ses pensées, rien de ses impressions, rien !... Pauvre mère !

Dès ce moment, la vie de Clarence passa tout entière dans son regard ou plutôt dans celui de sa fille. Son unique soin fut de deviner sa pensée, de lire sur ses traits mobiles la plus fugitive de ses sensations, et elle parvint à traduire les vœux, les desirs de son enfant avec une étonnante rapidité. Bientôt aussi ce ne fut plus qu'une seule existence en deux personnes. Céline, en grandissant, devint toujours plus ardente dans sa tendresse filiale ; de bonne heure elle comprit tout le saint dévouement de sa mère. Enfant, c'était le seul visage qu'elle eût vu penché sur elle à son réveil. Jamais d'autres bras ne l'avaient bercée ; jamais d'autres lèvres n'avaient baisé ses lèvres ; jamais une autre voix ne lui avait dit : Je t'aime, et ne l'avait doucement endormie avec des chants d'amour. Ce fut donc entre la mère et la fille un divin échange de soins et de dévouement. Clarence, en se faisant l'institutrice de son enfant, en attirant à elle toutes ses pensées comme toutes ses affections, devenait égoïste par excès d'amour, et béniissait peut-être, au fond de son âme, l'infirmité qui lui laissait tout pouvoir sur le cœur et l'esprit de Céline.

Clarence avait accepté de saints devoirs et s'était livrée à une passion bien sublime : l'amour maternel. Mais lorsque Céline avait cinq ans, sa mère n'en avait encore que vingt-trois, et voilà pourquoi, tout en couvrant sa fille de caresses, tout en cherchant à se réfugier dans son adoration maternelle, elle murmurait, en dépit d'elle-même, un nom qui venait de son cœur sur ses lèvres ; voilà pourquoi elle étouffait un profond soupir et essayait une larme.

(La suite à un prochain numéro.)

Paris, le 24 août 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Des hésitations au sujet du voyage en Angleterre sont signalées. Sont-elles réelles ? Nous aimerions à le croire. N'est-il pas honteux que le ministère consente à laisser partir le roi pour Windsor, au moment où les principaux journaux de Londres insultent son fils et lui, au moment où, dit-on, le ministère anglais persiste plus que jamais à exiger le rappel de M. d'Aubigny, c'est-à-dire le déshonneur du gouvernement français ?

— La commission qui doit procéder à la réorganisation de l'Ecole Polytechnique n'est pas encore nommée.

— M. le duc de Montpensier, qui vient de rejoindre son frère à Metz, est nommé chef d'escadron.

Bulletin de la Bourse de Paris du 24 août 1844.

La bourse a commencé avec apparence de hausse. On a fait, avant l'ouverture, 80 20 et 17 1/2, et le premier cours au parquet a été 80 15. La rente a été cotée d' suite au parquet à 80 05 ; mais des achats considérables faits dans la coulisse ont promptement relevé le cours, et la rente a fermé au parquet à 80 40. Après la clôture, on a fait 80 50, et à quatre heures on demandait à 80 45.

Les nouvelles étaient un moyen très-actif pour les joueurs. On a annoncé l'arrangement de l'affaire de Taïti.

Cinq pour cent	120 15	Trois pour cent belge	»
Quatre et demi pour cent	»	Banque belge	»
Quatre pour cent	104 »	Caisse Lafitte	1090 »
Trois pour cent	80 35	—	5060 »
Actions de la Banque	5037 50		
Obligations de Paris	1450 »		
Rentes de Naples	98 »		
Etats romains	» 0/0		
Actions d'Espagne	» 0/0		
Cinq pour cent belge	» 0/0		

Il y a long-temps que les Anglais convoitent les riches possessions des Hollandais dans les îles de la Sonde, et que leurs intrigues et leurs menées causent à ceux-ci les plus vives inquiétudes. Le gouvernement hollandais vient de donner une preuve remarquable de la défiance que lui inspirent les agents diplomatiques aussi bien que les missionnaires de l'Angleterre. On sait que le parlement, dans sa dernière session, a abaissé les droits sur le sucre obtenu par le travail libre au préjudice du sucre importé des pays à esclaves. La seule condition exigée pour profiter du dégrèvement est de faire constater la provenance des sucres par un certificat d'origine émané d'un agent anglais. Comme la culture de la canne à sucre a pris dans l'île de Java les plus grands développements, et que l'esclavage n'y existe pas, les Anglais ont offert à la Hollande d'accréditer à Java un agent chargé de délivrer les certificats aux producteurs de sucre ; mais le gouvernement hollandais a décliné la proposition, et a mieux aimé priver ses colonies des bénéfices du dégrèvement que d'y laisser pénétrer les agents de l'Angleterre. Les journaux anglais ont accueilli ce fait avec surprise, et le commentent avec la plus grande amertume. Il y a peut-être dans cette marque de défiance des Hollandais une preuve de prudence et un exemple bon à suivre.

Chronique.

LYON.

Dans la polémique engagée entre M. l'ingénieur Duverger et un rédacteur du journal qui était sur les lieux lors du malheureux événement arrivé sur la Saône à Fontaines, il y a eu divergence complète sur l'interprétation des faits. L'un et l'autre conservent à cet égard leur manière de voir en cessant toute discussion.

Mais il résulte d'explications provoquées par M. Duverger, et qui ont eu lieu entre des amis communs de ces Messieurs, qu'il n'a jamais été dans l'intention de ceux qui ont soutenu cette polémique de porter atteinte, soit à la considération de M. Duverger, soit à celle de M. le rédacteur du journal *le Censeur*, qui explique n'avoir point entendu adresser de provocation à M. Duverger.

— La nouvelle de la victoire remportée à Koudiat par notre brave armée d'Afrique a circulé rapidement samedi dans notre ville et a produit une vive satisfaction ; plusieurs édifices ont été spontanément illuminés.

Le soir, au théâtre des Célestins, la salle était comble. Roger jouait *la Dame Blanche* ; après cette pièce, le public a demandé le chant de *Charles V* :

Jamais en France,
Jamais l'Anglais ne régnera.

Mais comme ce chant ne pouvait être chanté, attendu qu'il ne le savait pas, le public a demandé la *Marseillaise*, qui a été chantée par Roger avec beaucoup d'âme. Les spectateurs du parquet, du parterre, des secondes, des troisièmes loges, et une partie de ceux placés aux premières répétaient le refrain ; c'était là un magnifique chœur. On a pu comprendre combien notre population était impressionnée par la pensée d'une victoire, et combien une guerre contre l'Angleterre serait nationale.

— La commission d'examen chargée de délivrer les brevets de capacité pour l'instruction primaire a tenu sa seconde session de 1844 vendredi et samedi, dans une des salles de l'académie. 56 aspirants étaient inscrits, élèves de l'école normale du département, maîtres attachés aux divers instituts religieux ou jeunes hommes indépendants.

Sur ce nombre de 56, 5 postulaient le brevet du degré supérieur ; aucun d'eux n'a été admis. Sur les 51 autres, 32 ont été éliminés après les premières épreuves, et, en définitive, la commission n'a accordé le brevet du degré élémentaire qu'à 16 aspirants. Dans ce nombre de 16, l'école normale du département compte 11 admis sur 14 qu'elle a présentés.

Les examens pour les institutions ont commencé aujourd'hui à huit heures du matin.

— Une décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 12 août courant, porte que les deux divisions du service du canal du Rhône au Rhin seront réunies sous la direction de M. Corne, ingénieur en chef de première classe, actuellement chargé de la division nord, et prendra le titre d'ingénieur en chef directeur.

M. Legrom, ingénieur ordinaire, est promu ingénieur en chef de deuxième classe par ordonnance royale du 15 août.

— Hier, à six heures du soir, on a retiré de la Saône, vers la troisième arche du Pont-de-Pierre, le cadavre d'un homme de 25 à 26 ans. Il était entièrement nu et avait une blessure à la tête.

— Une accoucheuse de notre ville, Marie Mauge, veuve Verdun, vient de comparaître devant les assises du Rhône comme accusée d'avortement. Cette femme avait été déjà poursuivie pour un fait de cette nature en 1839 ; elle fut condamnée à cette époque à dix ans de travaux forcés et à l'exposition. Cet arrêt ayant été cassé pour vice de forme, la femme Verdun fut renvoyée devant le jury de l'Ain, qui prononça son acquittement. Les charges portées con-

tre cette accusée ayant de nouveau paru insuffisantes aux jurés lyonnais, la femme Verdun a de nouveau été acquittée sur la plaidoirie de M. Moullet.

Une jeune fille de vingt-deux ans, Marie Cuissard, qui était accusée de complicité avec la femme Verdun, a été également acquittée.

Plusieurs autres affaires dénuées de tout intérêt ont été jugées dans les dernières audiences.

Les sieurs Michel Lafont et Benoît Lombardier ont été condamnés, le premier à dix ans de réclusion et à l'exposition, le second à cinq ans de surveillance à raison de divers vols commis à Saint-Igny-de-Vers. Jeanne-Marie Desperriers, femme Lafont, et Pierre Labruyère, inculpés de complicité, ont été acquittés. Mes Dubost et Tabouret ont présenté la défense de ces deux derniers accusés.

— Mercredi dernier 21 courant, il a été procédé au roulement annuel pour l'année judiciaire 1844-1845.

La composition de chaque chambre a été arrêtée ainsi qu'il suit : *Première chambre civile*. — MM. de Belheuf, premier président ; Rieussec, président. — Conseillers : MM. Gaultier de Contance, Julien, Sauzey, Jossierand, Genevois, Alcock, Badin, Garin.

Parquet. — M. Vincent de Saint-Bonnet, premier avocat-général. *Deuxième chambre civile*. — M. Reyre, président. — Conseillers : MM. Denamps, Durand, le chevalier Rambaud, Janson, Bréghot du Lut, de Vauxonne, Capelin, Grégori, Menoux.

Parquet. — M. Loyson, avocat-général. *Chambre d'accusation*. — M. Achard-James. — Conseillers : MM. Verne de Bachelard, Capelin, Bréghot du Lut, Badin.

Parquet. — MM. Cochet et de Marnas. *Quatrième chambre civile et correctionnelle*. — M. Acher, président. — Conseillers : MM. d'Angleville, Verne de Bachelard, Jurie, Quinson, Laval-Gutton, Populus, Durieu, Gairal.

Parquet. — M. Massot, avocat-général. Ce roulement a été opéré en conformité de l'ordonnance royale du 5 courant, qui a attribué aux magistrats composant la chambre des mises en accusation le service des autres chambres et a ordonné qu'ils y soient répartis.

Le tribunal de première instance a également procédé, samedi dernier 17, au renouvellement des chambres pour les années 1844-45. En voici le résultat :

Première chambre. — M. Devienne, président ; MM. Camyer, Chaley, Jacquemet, juges ; Rieussec, Rivoire, juges suppléants ; Mercier, substitut.

Deuxième chambre. — MM. Seriziat, vice-président ; de Bellegarde, Piégay, juges ; Pras, Badin, juges suppléants ; Séménard, substitut.

Troisième chambre. — MM. Delandine, vice-président ; Chetard, Jordan, juges ; Delatour, Fayard, juges suppléants, Lagrange, substitut.

Parquet. — MM. Gilardin, procureur du roi ; Falconnet, substitut. Les audiences des vacations de la cour ne sont pas encore fixées. Celles du tribunal de première instance auront lieu les mercredi et samedi de chaque semaine ; les magistrats composant actuellement le tribunal de police correctionnelle y siégeront.

DÉPARTEMENTS.

Encore un village dévoré par l'incendie. Trois fermes considérables et près de cent maisons du bourg de Louville-le-Chenard (Ain) ne sont plus qu'un monceau de cendres. On attribue ce désastre à l'imprudence de deux ouvriers qui, en fumant dans un hangar de ferme, y ont mis le feu, communiqué presque instantanément à une meule de paille dont les débris enflammés, poussés par un violent vent d'ouest, ont couvert en un instant un grand nombre d'habitations couvertes en chaume. On évalue le dommage à plusieurs centaines de mille francs.

— On lit dans le *Mercurie Séguisien* : « L'instruction du procès criminel de l'assassin Rocher se poursuit toujours avec un zèle infatigable. Tous les doutes ne sont pas encore levés, mais peu à peu la vérité se fait jour, et il est à croire que l'active persévérance et la sagacité de nos magistrats parviendront à la découvrir tout entière. »

» Rocher a fini par avouer qu'il ne s'est pas uniquement servi de son couteau pour achever sa victime, ainsi qu'il l'avait d'abord soutenu ; il reconnaît qu'il a pratiqué la mutilation avec un rasoir.

» Le commissionnaire qui est allé chercher Aboulins chez son logeur pour le conduire auprès de Rocher vient d'être arrêté de nouveau. On a également opéré l'arrestation de l'individu avec lequel ce commissionnaire prétend avoir couché la nuit du crime.

» Rocher a été confronté hier avec sa femme. La confrontation a duré une heure et demie. Nous devons en taire les détails. Cette femme, si audacieuse les premiers jours, s'est retirée tout effarée. Rocher est plus abattu que jamais. »

— Le 14 août, la police s'est transportée dans la commune de Saint-Sauveur (Saône-et-Loire) pour y recueillir des renseignements sur un coup de fusil qui aurait été tiré sur le sieur Marie Trélot, habitant dudit lieu.

Collège royal de Lyon.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Liste des premiers et seconds prix obtenus dans chaque classe.

(Suite et fin.)

QUATRIÈME (1^{re} division).

Thème latin. — 1^{er} prix : Joseph de Lascours, d'Alais (Gard), élève interne ; 2^e prix : Eugène Carriot, de Bèze (Côte-d'Or), élève externe. *Thème grec*. — 1^{er} prix : Eugène Carriot ; 2^e prix : Joseph de Lascours.

Version latine. — 1^{er} prix : Frédéric Brillat ; 2^e prix : Pétrus Blanc.

Version grecque. — 1^{er} prix : Frédéric Brillat ; 2^e prix : Joseph de Lascours.

Vers latins. — 1^{er} prix : Achille Chivot ; 2^e prix : Joseph de Lascours.

Histoire. — 1^{er} prix : Eugène Carriot ; 2^e prix : André-Sylvain Rigodin.

Récitation classique. — 1^{er} prix : Eugène Carriot ; 2^e prix : Joseph de Lascours.

Excellence (1^{er} trimestre). — 1^{er} prix : Joseph de Lascours ; 2^e prix : Eugène Carriot.

QUATRIÈME (2^e division).

Thème latin. — 1^{er} prix : Alfred Fabian, de Strasbourg, élève externe ; 2^e prix : Ernest Aniel, de Paris, élève interne.

Thème grec. — 1^{er} prix : Albert Mengin ; 2^e prix : Ernest Aniel.

Version latine. — 1^{er} prix : Alfred Fabian ; 2^e prix : Ernest Aniel.

Version grecque. — 1^{er} prix : Alfred Fabian ; 2^e prix : Jules Lagardière.

Vers latins. — 1^{er} prix : Albert Mengin ; 2^e prix : Jules Lagardière.

Histoire. — 1^{er} prix : Alfred Fabian ; 2^e prix : Albert Mengin.

Récitation classique. — 1^{er} prix : Alfred Fabian ; 2^e prix : Albert Schneider.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Alfred Fabian ; 2^e prix : Albert Mengin.

LANGUES VIVANTES.

Anglais (cours supérieur). — Prix : Ferdinand Pottin, de Lyon, élève externe ; 1^{er} accessit : Isidore Belval.

Allemand. — Prix : Louis Morin.

Anglais (cours intermédiaire, 1^{re} division). — Prix : Adrien Montégut, de Lyon, élève externe.

2e division. — Prix : Joannès Boud'Huire, de Lyon, élève externe.
 Allemand. — Prix : Emile Michel.
 Anglais (cours élémentaire, 1re division). — Prix : Claudius Brouchoud, de la Guillotière, élève interne.
 2e division. — Prix : Claude-François André.
 Allemand. — Prix : Albert Mengin.
 CINQUIÈME (1re division).
 Thème latin. — 1er prix : Henri Morin, de Lyon, élève externe; 2e prix : Joseph Gaudet, de Lyon, élève externe.
 Thème grec. — 1er prix : Henri Morin; 2e prix : Joseph Gaudet.
 Version latine. — 1er prix : Henri Morin; 2e prix : Marius Sorchan.
 Version grecque. — 1er prix : Henri Morin; 2e prix : Eugène Lévesque.
 Histoire. — 1er prix : Auguste Paradis; 2e prix : Henri Morin.
 Récitation classique. — 1er prix : Henri Morin; 2e prix : Joseph Gaudet.
 Excellence (1er semestre). — 1er prix : Henri Morin; 2e prix : Joseph Gaudet.
 CINQUIÈME (2e division).
 Thème latin. — 1er prix : Benoît Peillon, de la Croix-Rousse, élève interne; 2e prix : Alphonse Koch.
 Thème grec. — 1er prix : Benoît Peillon; 2e prix : Léon Paté.
 Version latine. — 1er prix : Alphonse Koch; 2e prix : Benoît Peillon.
 Version grecque. — 1er prix : Ernest Gilardin; 2e prix : Benoît Peillon.
 Histoire. — 1er prix : Adolphe Béal, de la Garde-Fresnaye (Var), élève interne; 2e prix : Alexandre Gouget.
 Récitation classique. — 1er prix : Alexandre Gouget; 2e prix : Alexandre Morin.
 Excellence. — 1er prix : Alexandre Gouget; 2e prix : Alphonse Koch.
 SIXIÈME (1re division).
 Thème latin. — 1er prix : Louis-Ernest Chauchot, de Villefranche (Rhône), élève interne; 2e prix : Daniel Jullien, de Die (Drôme), élève interne.
 Version latine. — 1er prix : Célestin Maurel; 2e prix : Louis Montégu, de Lyon, élève externe.
 Version grecque. — 1er prix : Célestin Maurel; 2e prix : Louis Montégu.
 Français. — 1er prix : Célestin Maurel; 2e prix : Daniel Jullien.
 Histoire. — 1er prix : Antonin Buffard; 2e prix : Auguste Duvant, de Lyon, élève externe.
 Récitation classique. — 1er prix : Jules Joannon, de Lyon, pension Daubergne; 2e prix : Daniel Jullien.
 Excellence. — 1er prix : Célestin Maurel; 2e prix : Charles-François Richard.
 SIXIÈME (2e division).
 Thème latin. — 1er prix : François Baudran, de Crémieux (Isère), élève externe; 2e prix : Jules Moriau, de Nismes, élève externe.
 Version latine. — 1er prix : Eugène Jourdan, de Gaulas (Isère), institution Clermont; 2e prix : Jules Moriau.
 Version grecque. — 1er prix : Auguste Daunant; 2e prix : Isidore Gilardin.
 Français. — 1er prix : Ernest Poncet; 2e prix : Etienne Dussud.
 Histoire. — 1er prix : Ernest Poncet; 2e prix : Eugène Jourdan.
 Récitation classique. — 1er prix : Arthur Deboille; 2e prix : Ernest Poncet.
 Excellence. — 1er prix : Eugène Jourdan; 2e prix : Hippolyte Beuf.
 SEPTIÈME (1re division).
 Thème. — 1er prix : Jacques-Frédéric Ferrand, élève externe; 2e prix : Justin Dupont, de Lyon, élève externe.
 Version. — 1er prix : Paul-Rambert Missol; 2e prix : Edouard Blanc.
 Orthographe et analyse. — 1er prix : Nisus Derussy; 2e prix : Edouard Blanc.
 Histoire et géographie. — 1er prix : Viventio-Fleury Monfalcon; 2e prix : Paul-Rambert Missol.
 Récitation classique. — 1er prix : Nisus Derussy; 2e prix : Victorin Michel, de Lyon, élève externe.
 Excellence. — 1er prix : Edouard Blanc; 2e prix : Nisus Derussy.
 SEPTIÈME (2e division).
 Thème. — 1er prix : Jacques-Frédéric Ferrand, élève externe; 2e prix : Arthur Rater, de Lyon, élève externe.
 Version. — 1er prix : Gustave Mengin; 2e prix : Jacques-Frédéric Ferrand.
 Orthographe et analyse. — 1er prix : Gustave Mengin; 2e prix : Jacques-Frédéric Ferrand.
 Histoire et géographie. — 1er prix : Gustave Mengin; 2e prix : Joannès Misset.
 Récitation classique. — 1er prix : Jacques-Frédéric Ferrand; 2e prix : Gustave Mengin.
 Excellence. — 1er prix : Gustave Mengin; 2e prix : Arthur Rater.
 CLASSE ÉLÉMENTAIRE.
 Thème. — 1er prix : Albert Salomon, de Dijon, élève externe; 2e prix : Jean-Claude Macors, de Lyon, élève interne.
 Analyse. — 1er prix : André Vachon; 2e prix : Alfred Lafont.
 Orthographe. — 1er prix : Albert Salomon; 2e prix : André Vachon.
 Histoire et géographie. — 1er prix : Jean-Claude Macors; 2e prix : André Vachon.
 Récitation classique. — 1er prix : Albert Turski; 2e prix : André Vachon.
 Excellence. — 1er prix : André Vachon; 2e prix : Jean-Claude Macors.
 ÉCOLE PRÉPARATOIRE.
 Mathématiques. — Prix : Francisque Million, de Lyon, élève interne.
 LITTÉRATURE.
 Français et histoire. — Prix : Alexandre Favier, de Lyon, élève externe.
 Version latine. — Prix : Georges de Parseval.
 Excellence (1er semestre). — 1er prix : Alexandre Favier; 2e prix : Georges de Parseval.
 ÉCOLE DE COMMERCE.
 Physique (cours de deuxième année). — Prix : Jean-Marie Chaise, de Bessenay (Rhône), élève externe.
 Comptabilité. — Prix : Emile Roy, de Dijon, élève externe.
 Mathématiques. — Prix : Jean-Marie Chaise.
 Dessin linéaire. — Prix : Alexandre Ruby, de Lyon, élève externe.
 Français et histoire. — Prix : Emile Roy.
 Excellence (1er semestre). — Prix : Paul Martin.
 Arithmétique (cours de première année). — Prix : Jean Servoz, de la Croix-Rousse, élève externe.
 Français, histoire et géographie. — Prix : Jean-Baptiste Guignot.
 Comptabilité. — Prix : Urbain Cartier, de Lyon, élève externe.
 Dessin linéaire. — Prix : Louis Boussu.
 Calligraphie. — Prix : Jean-Baptiste Guignot.
 Excellence (1er semestre). — Prix : Jean Servoz.
 Histoire naturelle. — 1er prix : Emile Roy; 2e prix : Jean Servoz.
 DESSIN (1re division).
 Académies. — 1er prix : André Million; 2e prix : Scipion Tourre.
 Figures (1re section). — 1er prix : Claude-François André; 2e prix : Alphonse Griot.
 2e section. — 1er prix : Henri Cullet, de Belley (Ain), élève interne; 2e prix : Alexis Loisel, de Cerdon (Ain), élève interne.
 2e division (académies). Prix : René Garin de la Morflan.
 Figures (1re section). — 1er prix : Antonin Roche; 2e prix : Pierre-Pérol Castellan, de Lyon, élève interne.
 2e section. — Prix : Charles Perrin, de Caluire, élève interne.
 ÉCRITURE (1re division).
 Prix : Edouard Touchebœuf.
 2e division. — 1er prix : Louis Gerin; 2e prix : Jean-Claude Macors.
 Qui obtenu des prix de bonne conduite et de travail les élèves dont les noms suivent :
 Troisième (1re division). — Francisque Blanc.
 2e division. — Antonin Pédurand, de Dieu-le-fit (Drôme), élève interne; Claudius Gaudet.
 Quatrième (1re division). — Joseph de Lascours.
 2e division. — Alfred Fabian; Albert Mengin.
 Cinquième (1re division). — Claudius Pinet; Henri Morin; Francisque Rousset, de Lyon, élève interne; Auguste Paradis.
 2e division. — Alphonse Koch.
 Sixième (1re division). — Daniel Jullien; Louis-Ernest Chauchot; Célestin Maurel.
 2e division. — Eugène Jourdan; Arthur Deboille.
 Septième (1re division). — Edouard Blanc.

2e division. — Gustave Mengin; Frédéric Ferrand.
 Huitième. — Jean-Claude Macors; Emile Méjean; André Vachon.
 La rentrée des classes est fixée au 15 octobre.

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts a eu lieu samedi dans la grande salle du Musée. Il a été procédé ainsi qu'il suit à la distribution des récompenses :

Peinture de la figure. (Professeur, M. Bonnefond.) — 1er prix, lauréat d'or : Figuière; 2e prix, médaille d'or : Guy; 1re mention : Sury; 2e mention (égales) : Michel Poncet.

Dessin de la figure. 1re division. (Professeur, M. Bonnefond.) — 1er prix, médaille d'or : Guy; 2e prix, médaille d'argent : Vetter; 1re mention : Petitjean; 2e mention : Kuentz; 3e mention : Balança; prix de progrès : Vetter.

2e division. — Prix, médaille d'argent et le Guide de l'Ornemaniste : Piquet; 1re mention : Rave; 2e mention : Rivière; 3e mention : Lardin; 4e mention, demandée par le jury : Nouveau; prix de progrès : Lardin.

Dessin d'après la bosse. (Professeur, M. Genod.) — 1er prix, médaille d'argent et le Guide de l'Ornemaniste : Bonnefoi; 2e prix, médaille d'argent : Clément; 2e prix, médaille de bronze : Plaisantier; 1re mention : Bonnardel; 2e mention : Picard; 3e mention : Dalcourt; 4e mention : Girard; 5e mention : Coquard; 6e mention : Faure; prix de progrès : Girard.

Principes. 1re division. (Professeur, M. Blanchard.) — 1er prix, médaille d'argent : Jacob; 2e prix, médaille de bronze : Terme; 1re mention : Cléchoux; 2e mention : Ducey; prix de progrès : Cléchoux.

2e division. 1re section. (Professeur, M. Rey.) 1er prix, médaille d'argent : Bagary; 2e prix, médaille de bronze : Chollet; 1re mention : Guyon; 2e mention : Cercleux.

2e division. Prix, médaille de bronze : Poty; 1re mention : Veyron; 2e mention : Baudy; prix de progrès : Guyon.

Architecture (professeur, M. Chenavard), concours annuel. — Prix, médaille d'argent : Musson; mention : Barqui.

Concours mensuels. — Prix, médaille d'argent : Musson; mention : Bizot.

Fleurs (professeur, M. Thierriat), 1re division. — 1er prix, médaille d'or : Delaïsse; 2e prix, médaille d'argent : Revol; 1re mention : Bachelut; 2e mention : Perret; 3e mention : Bauderon.

2e division. — 1er prix, médaille d'argent et le Guide de l'Ornemaniste : Regnier; 2e prix, médaille d'argent : Vassel; 1re mention : Clairançon; 2e mention : Rivière; 3e mention : Grand-Clément; 4e mention : Beaucourt; 5e mention : Faisant.

3e division. — 1er prix, médaille d'argent et une collection de fleurs et fruits lithographiés, par M. Thierriat : Rivière; 2e prix, médaille d'argent : Regnier; 1re mention : Grand-Clément; 2e mention : Gagneux; 3e mention : Vassel; 4e mention : Pinet; 5e mention : Rousset; 6e mention : Faisant; prix de progrès : Delaïsse.

Composition applicable aux manufactures (professeur, M. Tuffet), 1re division. — 1er prix, médaille d'or : Serillon; 2e prix, médaille d'argent : Soubert; 3e prix, médaille de bronze : Blanc; 1re mention : Mourreaux; 2e mention : Polme; prix de progrès : Grenetier.

2e division. — 1er prix, médaille d'argent : Maiziart; 2e prix, médaille de bronze : Lachapelle; mention : Nobis.

Gravure (professeur, M. Vibert). — 1er prix, médaille d'argent et l'œuvre de Flaxmann : Lepine; 2e prix, médaille de bronze : Ruissel; 1re mention : Barillet; 2e mention : Blanc; prix de progrès : Brunet.

Sculpture. — 1er prix, médaille d'or : Guerpillon; 2e prix, médaille d'argent : Soulaacroix; mention : Perrier.

QUESTION DE PRESSE. — RESPONSABILITÉ DE L'IMPRIMEUR.

Nous avons déjà dit, lisons-nous dans le *Droit*, que le tribunal de Bruxelles (1re chambre), sous la présidence de M. Van Damme, avait décidé, dans l'affaire Salamanca contre l'*Observateur*, une question de la plus haute importance en matière de presse.

Voici les termes de ce jugement :

« Attendu que l'action du demandeur n'est dirigée contre le défendeur qu'en sa qualité de propriétaire et éditeur responsable du journal l'*Observateur*;

« Attendu que le défendeur a fait connaître le sieur A.-J. Van Duerné, propriétaire belge, domicilié à Bruges, pour être l'auteur des articles qui servent de base à l'action en dommages-intérêts;

« Attendu que, s'il était établi que ledit Van Duerné est l'auteur des articles incriminés, le défendeur devrait être mis hors de cause, aucune poursuite ne pouvant être intentée à l'éditeur ou à l'imprimeur lorsque l'auteur est connu et domicilié en Belgique;

« Attendu que ce principe, édicté dans l'article 18 de la constitution, est général et ne comporte aucune exception; qu'il est par conséquent applicable aux poursuites en matière civile, tout comme aux poursuites en matières criminelles et correctionnelles;

« Attendu que, s'il était possible d'admettre que l'éditeur ou l'imprimeur pût être poursuivi en matière civile, alors que l'auteur est connu et domicilié en Belgique, l'unique but de la disposition de l'article 16 de la constitution serait détruit, puisqu'il est hors de doute que c'est pour affranchir les auteurs du contrôle et de la censure des imprimeurs, que le congrès national a inscrit ce principe tutélaire de la liberté de penser et d'écrire dans le pacte fondamental;

« Qu'on voit dans les discussions qui ont lieu sur cet article que l'intention évidente du législateur a été de considérer l'éditeur et l'imprimeur comme un instrument qui sert à la manifestation de la pensée; que la sollicitude a été si grande sur ce point, que les mots: « *sauf la preuve de la complicité de l'éditeur ou de l'imprimeur* », qu'on lisait dans le projet, ont été supprimés, comme étant de nature à détruire, par l'extension dont ils sont susceptibles, la restriction que l'article 18 a apportée au principe général en matière ordinaire;

« Attendu qu'il serait impossible de comprendre comment le législateur de 1831 aurait voulu affranchir de toute responsabilité l'éditeur ou l'imprimeur d'un écrit qui serait poursuivi criminellement, parce qu'il serait, par exemple, de nature à compromettre la sûreté de l'Etat, ainsi à faire tort à la société tout entière, tandis qu'il aurait voulu maintenir la responsabilité alors qu'il ne s'agit que de simples individus et de réparation de dommages causés à des particuliers; que telle n'a pu être la pensée du congrès national, qui avait en vue de détruire entièrement toutes les entraves mises à la liberté de la presse sous le gouvernement précédent;

« Attendu que le décret du 20 juillet 1831 sur la presse, qui n'a fait qu'organiser la procédure en matière répressive, n'a pu déroger à la disposition générale et fondamentale de l'article 18 de la constitution;

» Le tribunal, statuant, etc. »

Nouvelles diverses.

On écrit de Darmstadt, 17 août :

« Hier au soir, à dix heures, un météore igné a causé une grande surprise à tous ceux qui ont été à portée de le voir. La nuit était très-sombre, de gros nuages semblaient peser verticalement sur la ville et ses environs, lorsque tout-à-coup ce voile ténébreux est déchiré par une clarté vive, aussi intense que le clair de la lune, et de couleur bleuâtre comme le feu de Bengale. L'on vit alors au zénith, un peu à l'ouest, quatre ou cinq globes de feu, dont le premier paraissait de la grosseur d'un gros boulet de canon, et qui semblaient enchaînés les uns aux autres. La marche de ce corps igné était beaucoup moins rapide que celle des étoiles filantes, et sa

direction du S.-S.-E. au N.-N.-O. Ce phénomène resta visible durant sept ou huit secondes. »

— On écrit de Francfort-sur-le-Mein, le 15 août :

« Hier, le gouvernement du grand-duché de Hesse-Cassel a négocié à trois maisons de banque de notre ville, celles de Bethmann frères, J.-N. Fay et C^e et Philippe-Nicolas Schmidt, un emprunt de 6 millions de florins (15 millions 500,000 fr.), dont le produit est destiné à l'établissement du chemin de fer de Cassel à Francfort-sur-le-Mein.

« Cet emprunt, qui portera 4 0/0 d'intérêt, a été négocié au pair. Le gouvernement hessois donnera des obligations divisées en trente séries, dont il en sera remboursé tous les ans une qui sera désignée par le sort.

» Le rail-way et ses produits sont affectés comme garantie pour le capital et pour les intérêts de l'emprunt. »

— La mort de la grande-duchesse Alexandra de Russie, plusieurs fois annoncée et démentie, est aujourd'hui confirmée d'une manière officielle.

— Le préfet de la Seine, accompagné de M. Arago et des ingénieurs de la ville de Paris, a visité jeudi dernier les bassins de l'Est-trapade, où les eaux du puits artésien de Grenelle ont été, en leur présence, introduites pour la première fois. Malgré la confiance que l'on peut justement avoir dans les calculs des savants, on éprouve toujours une véritable satisfaction de vérifier par le fait leurs prévisions. Ce sentiment a été complet, car, à l'ouverture de la bonde qui ferme la conduite au fond des bassins, l'eau a jailli avec abondance.

Ce réservoir, placé à l'angle des rues Clotilde et de la Vieille-Estrapade, est divisé en deux bassins dont la contenance est d'environ 50,000 hectolitres, et qui sont à 30 mètres plus haut que le sol où jaillit le puits. Celui-ci ayant 548 mètres de profondeur, c'est pour l'eau une ascension totale de 578 mètres.

A la hauteur du sol, le volume des eaux serait de 100 ponceaux de fontainier, ou 20,000 hectolitres par jour. Il n'arrivera au réservoir que la moitié de cette quantité. Vingt ponceaux environ seront consacrés à des abonnements particuliers, et l'autre moitié aux fontaines publiques.

Un rapprochement curieux, c'est que cette masse d'eau qui remonte du sein de la terre part d'un point qui se trouve à environ 512 mètres plus bas que le niveau de la mer, et monte à 66 mètres au-dessus de ce niveau.

— Nos lecteurs peuvent se rappeler les détails circonstanciés que nous avons donnés sur l'assassinat commis sur une femme dont le cadavre, horriblement mutilé, a été retrouvé, le 9 juin de l'année dernière, dans une malle qui avait été adressée bureau restant à la station du chemin de fer de Fegersheim. On assure que les auteurs prévenus de cet horrible crime seront définitivement jugés à la fin de ce mois. L'*Industriel alsacien* confirme cette nouvelle en annonçant que ces derniers, Blétry et ses trois coaccusés, ont traversé Mulhouse, jeudi matin, dans une voiture escortée par la gendarmerie. Ils ont été extraits de la prison d'Altkirch pour être transférés à Colmar, où leur procès va être jugé par la cour d'assises. Les pièces de conviction, chargées sur un petit chariot, suivaient les accusés.

— Nous empruntons le fait suivant à l'*Observateur des Pyrénées*, qui paraît à Pau :

« Il vient tout récemment de mourir une femme âgée de 103 ans dans le quartier de la Porte-Neuve. Pour donner une idée de la longévité dans notre ville, nous ferons remarquer qu'on y compte en ce moment plus de cinquante octogénaires. Plusieurs même, parmi eux, atteignent au chiffre de 90 ans; mais ce qu'il y a de plus précieux encore, c'est qu'ici la vieillesse ne connaît pour ainsi dire pas d'infirmités. Tous ces doyens de notre population sont ingambes, dispos, en pleine possession de leurs facultés intellectuelles.

« Cette longévité doit être attribuée à trois causes principales : 1^o à la position géographique; 2^o à la bonne nature de la plus grande partie des aliments; 3^o au calme dont jouissent les esprits dans notre pays sans industrie et presque sans commerce. Ici la machine humaine fonctionne avec lenteur et régularité; si on ajoute à cela un entretien convenable, on a évidemment tous les éléments d'une longue carrière. La moyenne de la vie doit être bien certainement dans les Pyrénées une des plus élevées de toutes celles des provinces de France. Nous sommes convaincus que si Pau possédait d'autres systèmes d'égout et de fosses d'aisances, son état sanitaire, sensiblement amélioré, donnerait encore de meilleurs résultats. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 17 août.

Le gouvernement a joué la peur de nouveau; on voit bien que les élections sont proches. Toute la garnison a été mise sur pied le 15, parce qu'on supposait qu'une révolution devait éclater à la suite d'une course de taureaux.

La reine est arrivée le 15 à Valence.

Après avoir visité les principales villes de la Catalogne et de l'Audalousie, l'ambassadeur de la Porte-Ottomane s'est dirigé vers Madrid, où il est arrivé dans la journée du 15. Fuad Effendi occupe le palais de Buena-Vista, ancienne résidence du régent, que le gouvernement a mis à sa disposition.

Les journaux de la Galice nous apprennent qu'en vertu d'un jugement du conseil de guerre siégeant à Orense, on a fusillé dans cette ville, le 8 de ce mois, les nommés Jean Llamas, Antonio Forneira et Maria Mosquera, ce dernier curé du village de Carabella, qui furent arrêtés au mois de juin dernier comme faisant partie des bandes de la province.

Le général Pavia a été destitué et remplacé dans le commandement en second de la Catalogne par le général Ezpeleta, qui commandait à Gironne, et qui a cédé lui-même ce poste au général Azuard. La destitution de Pavia, qui est récompensé ainsi d'avoir prêté son magnifique carrosse à la reine pendant le temps que la cour a séjourné à Barcelonne, prouve que le crédit du baron de Meer, dont il était l'*alter ego*, est en déclin.

MADRID, le 18 août. — Il se passe ici des choses tellement ridicules qu'elles sont presque incompréhensibles.

Tous les jours et à toutes les heures, les corps de la garnison sont mis en mouvement, chaque fois sous le prétexte d'une horrible conspiration qui est près d'éclater et qui peut-être ne donnera pas le temps aux soldats de presser la détente de leur fusil; voilà pourquoi, après avoir chargé les armes, sellé les chevaux, attelé les pièces et allumé les mèches, les troupes passent, le cavalier étendu près de son cheval, et le fantassin assis par terre, le fusil entre les jambes.

Les théâtres, les promenades, les rues sont envahis à tout instant par une nuée d'ordonnances, de domestiques et de caporaux, en quête de leurs officiers pour les ramener au bercail de la caserne, et qui, par ordre, vont jusqu'à les arracher aux plaisirs du jeu ou des faciles amours de garnison.

Alors on se demande pour la millième fois l'un à l'autre : « Qu'y a-t-il ? — Ma foi, je n'ai rien vu ni entendu ; pas un chat ne remue, et n'était le bruit des soldats, on pourrait entendre les mouches voler. »

Puis un beau jour le gouvernement occupe militairement les maisons et fait une certaine d'arrestations en annonçant qu'il a enfin découvert la *grrrande* conspiration.

« Allons, se dit-on confidentiellement, il paraît que réellement il y avait une trame ourdie. — Eh bien ! alors le gouvernement, qui n'est pas tendre, va fusiller pas mal de conspirateurs. »

Rien de cela n'arrive ; le prétendu banquier de la conspiration, le gendre du *maragato* Cordero, est mis en liberté avec bon nombre d'autres, et quant à ceux qui restent détenus, on les tient en prison sans même daigner les interroger. On décore du nom de mesures de prudence ces actes du plus odieux arbitraire.

Alors un chacun se torture l'imagination pour arriver à savoir ce que tout cela signifie.

Les uns disent : « Le capitaine-général veut acquérir des titres à un avancement prochain, en essayant de prouver qu'il sait contenir d'une main sûre et ferme la révolution. »

D'autres disent : « On veut irriter la garnison contre la population ; ou bien : « On cherche à se donner, aux yeux des dupes et des badauds, un prétexte plausible de mettre la capitale en état de siège. »

Ce qu'il y a de plus vrai dans tout cela, c'est que la police, dont la création est encore toute récente, veut à tout prix prouver son utilité, sa nécessité ; que, dans le but de rehausser l'importance de ses services, elle invente chaque jour de nouvelles conspirations et adresse au gouvernement des rapports mensongers, rapports auxquels celui-ci feint de croire parce qu'ils lui servent à persécuter ses adversaires.

Hier, à six heures du soir, les troupes furent consignées dans leurs quartiers et restèrent toute la nuit sous les armes dans les cours intérieures.

Le bruit se répandit que la cause de cette mesure était l'avis reçu par le gouvernement qu'un mouvement révolutionnaire, dont le signal serait le tocsin, devait éclater sans faute à trois heures du matin.

La nuit se passa calme et silencieuse comme les précédentes, et, à l'exception des pauvres soldats, tous ceux absolument qui avaient un lit sont allés s'y étendre sans le moindre souci. Les infâmes conspirateurs ! Les arrestations, les destitutions d'employés et les ren-

vois d'officiers continuent, toujours d'après de simples délations, souvent même anonymes.

L'arrivée de la reine est officiellement annoncée pour mardi 20. Le capitaine-général part aujourd'hui pour se rendre à Valdemero, où il prendra le commandement du cortège royal qui accompagnera la reine jusqu'à la capitale. Tous les corps d'infanterie et de cavalerie qui sont sortis de Barcelonne et d'autres places pour garnir la route sur le passage des reines ont ordre de se concentrer dans Madrid.

ORIENT.

On lit dans le *Journal de Constantinople* du 6 août :

« Un conseil extraordinaire a été tenu aujourd'hui à la maison de campagne de S. A. le grand-vizir. Cette réunion avait pour unique objet les graves événements qui viennent de se passer à Alexandrie et dont la nouvelle a fait une grande sensation à la Sublime-Porte et parmi le corps diplomatique. »

« Dans ce conseil, il a été décidé que Masloum-Bey, ministre de la justice et chargé d'affaires de Mehemet-Ali, se rendrait immédiatement en Egypte, afin de connaître les véritables causes qui ont pu provoquer la détermination du vice roi. »

« Masloum-Bey partira demain sur le paquebot français pour aller remplir cette importante mission. »

« Le bateau à vapeur de Salonique, arrivé samedi, a amené à Constantinople 227 nouveaux chefs albanais qui ont pris part à la dernière insurrection, pour être jugés avec ceux de leurs complices détenus dans les prisons du Séraskierat, et dont le procès se poursuit pardevant le conseil supérieur de justice. »

« Le procès des Albanais prisonniers se poursuit toujours avec activité par-devant le conseil supérieur de justice ; mais les accusés étant plus de 400, et ce nombre venant encore d'être augmenté, ce qui nécessite un supplément d'instruction, on ne doit pas trouver étonnant qu'une affaire de cette nature traîne en longueur. »

« Quant au procès des faux-monnayeurs, plusieurs circonstances ayant empêché les hauts fonctionnaires qui font partie du tribunal de se rendre à l'hôtel de la Monnaie dans le courant de la semaine dernière, la seconde séance a dû être encore ajournée. »

SUISSE.

A Lucerne, on veut introduire les jésuites, et l'on se sert des protestants comme d'un épouvantail. On peut croire que les conférences catholiques, niées par la *Staatszeitung*, ne sont pas étrangères aux bruits qui circulent. La conférence prend des allures toujours

moins craintives ; après s'être réunie d'abord chez M. Siegwart, puis au café du Théâtre, elle se réunit maintenant, comme le ferait une commission de la diète, dans le bâtiment de l'assemblée fédérale, en plein jour et sans mystère. Elle s'est réunie samedi à trois heures, sans doute pour délibérer sur la conduite à tenir lundi dans l'affaire des jésuites, pour distribuer les rôles, et pour donner peut-être à Lucerne quelques directions sur la marche la plus sûre et la plus prudente à suivre pour l'admission des RR. PP.

La question de l'introduction des jésuites à Lucerne est plus importante que la proposition d'Argovie, parce qu'elle est susceptible d'une solution, et que cette solution peut amener une crise. Autant les chefs sont ardents à vouloir les jésuites, autant il y a de passion chez une partie du peuple à ne les pas vouloir. On ne peut encore savoir où est la majorité ; elle ne sera probablement pas grande, quel que soit le parti qui l'emporte ; mais les meneurs pourront se repentir d'avoir jeté au milieu d'une population tranquille, mais déjà méfiante, un sujet de discord et d'irritation qui, dans le cas le plus favorable, ne compensera pas par le bien tout le mal qu'il aura fait.

PORTUGAL.

Une nouvelle atteinte à la constitution vient d'être portée en Portugal. Les lettres de Lisbonne du 14 août annoncent la publication d'un décret qui attaque l'indépendance judiciaire, en même temps qu'un autre édit viole la liberté du domicile. Le vicomte Sa da Bandiera, dont le dévouement au gouvernement ne peut être mis en doute, a protesté contre ces mesures, qu'il considère comme abrogeant la charte et plaçant la nation dans la position où elle se trouvait en 1828 et le gouvernement dans une voie qu'il ne peut suivre sans l'aide de mesures violentes.

Le gérant responsable, B. MURAT.

L'ODONTINE et l'ELIXIR ODONTALGIQUE, composés par un de nos plus habiles chimistes, ont une supériorité constatée sur les autres dentifrices. — Dépôt chez tous les principaux parfumeurs, et à Lyon, chez MM. Gondard-Socard, négociant, place de l'Herberie, et Verdun-Pithoud, parfumeurs, place des Terreaux ; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud, coiffeur.

On donne la préférence au TOPIQUE SAÏSSAC pour guérir les cors, oignons, durillons, œils-de-perdrix ; c'est avec satisfaction que nous affirmons, d'après les essais qui ont été faits, qu'il est infaillible pour en faire tomber la racine en peu de temps sans douleurs, chose que lui seul possède. — Dépôts chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et Aguetant, pharmacien, place de la Préfecture, à Lyon.

Étude de M^e Guilloit, huissier, place des Cordeliers, 1.
VENTES JUDICIAIRES.

Le samedi trente-un août 1844, à dix heures du matin, rue Moncey, 14, au 5^{me} étage, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en comptoir, banc, balances, rayonnages, tiroirs, garde-manger, chaises, commode, lit garni, table, articles de mercerie, et divers articles d'herboriste, tels que plantes, racines, médicaments, bocaux, fioles et drogues.

Le tout saisi au préjudice de la demoiselle Adèle Loisel, qui était marchande herboriste à la Guillotière, rue Moncey, 14. (4175)

Même étude.

Le vendredi trente août 1844, à dix heures du matin, sur l'avenue de Saxe, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en secrétaire, tables, poêle, buffet, glace, chaises, seaux en fer blanc, batterie de cuisine, etc. (4174)

Étude de M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n. 2.

VENTE AUX ENCHÈRES,

et par adjudication.

le sept septembre 1844, heure de midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e Hennequin,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, sur le derrière de la côte Saint-Sébastien et rue Imbert-Colomès.

Elle prend son entrée sur la côte Saint-Sébastien par l'allée de la maison portant le n. 47, et sur la place Colbert par l'allée de la maison portant le n. 2.

Cette maison, nouvellement réparée, entièrement louée, et d'un revenu net d'impôts de plus de 8,000 f., se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, six étages de chacun douze croisées de face sur le passage, greniers au-dessus, cour, puits, passage et dépendances.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, audit M^e Hennequin, notaire. (9492)

21 rue de M^e Favre, notaire, place Saint-Pierre, 2.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE FORT JOLIE MAISON avec jardin et vigne clos de murs et contigus, très-agréablement situés, à trois heures de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Favre, notaire. (965)

A vendre de suite.

UN FONDS D'HOTEL

avec écuries et remise

Dans une ville d'environ 4,000 âmes, à quarante kilomètres de Lyon.

Cet hôtel est très-avantageusement situé sur deux grandes routes. Il a une très-bonne clientèle qui augmente chaque jour.

Le propriétaire de cet hôtel, obligé, pour affaires de famille, de quitter le pays, donnera à l'acquéreur toutes les facilités pour le paiement.

L'hôtel possède, en outre, une pension distinguée. S'adresser, à Lyon, à M. Romand, quai de Retz, 54, au 4^{er}. (964)

5 centimes la bouteille.

POUDRE GAZEUSE

De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris.

Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse. — Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 1 fr. ; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr.

Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. (8486)

Étude de M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, 12.

VENTE AUX ENCHÈRES,

D'UN MOULIN

A DEUX TOURNANTS,

GARNI DE TOUS SES AGRÉS.

Amaré sur la Saône, à Island, commune de Colonges.

Dépendant de la faillite du sieur Vincent Rambaud, qui était marchand de farine à Island, commune de Colonges (Rhône).

Le jeudi vingt-neuf août 1844, à l'heure de midi, il sera, en l'étude de M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n. 12, procédé à la vente aux enchères d'un moulin sur deux bateaux, à deux tournants, blutoirs à manches, tremis, embriaux, courroies à godet, frayons et tous ses accessoires, attaché par ses chaînes en fer, sur la Saône, au lieu d'Island, commune de Colonges.

Cette vente aura lieu à la requête de MM. Henri Ravier, Joseph Berset-Python et Fleury Chevillard, syndics définitifs de la faillite du sieur Vincent Rambaud, en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. Antoine Joannon, juge-commissaire.

La mise à prix de 8,000 fr. pourra être baissée séance tenante si elle n'était pas couverte.

Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Berrod, dépositaire du cahier des charges, ainsi qu'à M. Chevillard, rue Lafont, n. 2, dépositaire de l'inventaire du matériel et des agrés dudit moulin. (9581)

A vendre actuellement à un prix modéré,

par cessation de commerce.

FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, situé dans le meilleur quartier des Brotteaux, tenu depuis plus de vingt ans par M^{me} veuve Branciard.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Perasse, place Louis XVI, n. 5. (967)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue Mulet, 2.

A VENDRE.—Plusieurs petits et grands domaines. Grand nombre de propriétés et fonds de commerce de toutes professions, du prix de 200 à 900,000 f. (969)

A LOUER DE SUITE.

L'établissement de la Sauvagère, à Saint-Rambert-le-Barbe.

Il se compose de :
1^o Un bâtiment de 58 mètres de longueur sur 18 de largeur, ayant rez-de-chaussée, deux étages et greniers.

2^o Un bâtiment de 46 mètres de longueur sur 15 de largeur, ayant un rez-de-chaussée et un étage ; le tout divisé en plusieurs pièces.

3^o Un bâtiment de 62 mètres de longueur sur 6 mètres 50 centimètres de largeur, ayant rez-de-chaussée, un étage et grenier, divisés en plusieurs pièces.

4^o Un grand bâtiment de 46 mètres de longueur sur 16 de largeur, en une seule pièce et un seul étage.

Ces divers bâtiments, séparés entre eux par des cours vastes et bien aérées, sont en très-bon état et propres à recevoir toutes espèces d'établissements industriels ou religieux ; il conviendrait également à un pensionnat.

S'adresser chez M^e Sain, notaire, place de la Comédie, à Lyon. (955)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE.

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez MM. Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 44. (954)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

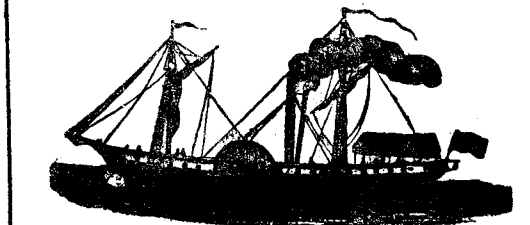
Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

A VENDRE,
à 5 1/3 p. 0/0 nets d'impôts
PRAIRIE D'EMBOUCHE
de 16 hectares 48 ares 80 centiares.
S'adresser à M^e Couet, notaire à La Clayette (Saône-et-Loire.) (9416)

A VENDRE.
UN CABRIOLET à quatre roues avec les harnais du cheval, le tout pour 550 f.
S'adresser hôtel de Rome, place Saint-Jean. (959)

A louer de suite.
ENTREPOT DE LIQUIDES ET MAGASINS POUR LES GRAINS, situés à la Madeleine, en dehors et joignant le chemin de ronde, maison Roybet, grande route de Vienne, n. 7.
S'adresser à M. Roybet, propriétaire, rue Passet, à la Guillotière. (968)

AVIS.
Les Magasins de Pelleteries de FRÉDÉRIC SCHAEFER (ancienne maison VINGTRINIER, ci-devant rue Saint-Dominique) sont actuellement place de Bellecour, n. 15. (966)



SERVICE DU RHONE SUPÉRIEUR
PAR
BATEAUX A VAPEUR
desservant
Lagnieu, Cordon, Belley, Aix-les-Bains, Chambéry et les ports intermédiaires.

Transport de Voyageurs et de Marchandises.
Les départs auront lieu :
De Lyon, les lundis, mardis, jeudis et samedis, à 5 heures du matin ;
D'Aix-les-Bains et de Chambéry, les lundis, mercredis, jeudis et samedis.
Bureaux : à Lyon, aux portes Saint-Clair. (7524)

POMMADE DU BARON DUPUTREYN
COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.
Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Gold, place Saint-André, 2. (2498—7006)

ESSENCE COLOMBIENNE,
GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS
LES MAUX DE DENTS.
Le prix du flacon est fixé à 1 fr. 50 c.
Pharmacie Macors, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (9154)

AVIS.
M. Auguste Galevin, marchand rouennier, et domicilié au lieu du Sardon, commune de Saint-Genis-Terre-Noire, canton de Rive-de-Gier (Loire), qui s'était associé avec le sieur PIERRE DUMOULIN, surnommé Panpan, pour le commerce des vins et l'exploitation du café Dumoulin, du Sardon, est séparé depuis le 15 juillet dernier, suivant leur convention du 6 août 1845.
Les fournisseurs et autres personnes peuvent s'adresser audit M. Dumoulin, qui continue seul et qui se trouve débiteur de son ex-associé Auguste Galevin. (2552)

MÉTHODE UNIVERSELLE.
Succès certains et durables de
BELLE ÉCRITURE ANGLAISE EXPÉDÉE
ou
L'Art de réformer en 25 leçons l'écriture même la plus défectueuse ;
Par M. FORGE, ex-officier de marine, professeur d'écriture au collège royal de Tournon, maître d'un grand nombre de professeurs et d'élèves très-distingués.
Des cours sont ouverts. — Prix à forfait : 50 f.
La méthode de M. Forge, aussi infaillible que prompt, n'a aucun rapport avec toutes celles qui ont été enseignées jusqu'à ce jour.
On peut se faire inscrire tous les jours, de six à neuf heures du matin, rue Bât-d'Argent, 20. (960)

CORS AUX PIEDS,
OIGNONS ET DURILLONS.
Le TAFFETAS GOMMÉ de PAUL GAGNÉ est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, sans douleur et sans salir la chaussure. — Dépôts à Lyon, chez MM. Lardet Vernet et André, pharmaciens. (3499—7000)

BONNARDEL FRÈRES ET FOUR.
Avis aux Voyageurs.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX.
A dater du 19 août courant, les deux bateaux à vapeur ÉOLE et ZÉPHYRE, très-bien emménagés et d'une marche supérieure, partiront tous les deux jours à 6 heures du matin
Pour MACON et CHALON.
PRIX DES PLACES.
CHALON. 1^{res} places : 2 f.
— 2^{es} — 1
— 4^{es} — 1
MACON. 1^{res} — 1
— 2^{es} — 1
— 4^{es} — 1
(7252)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue Poulailleur, 19.